

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2013
DELIBERATION N°2013-74

OBJET : Compte-rendu du Conseil scientifique du 15 octobre 2013.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

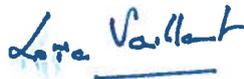
DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du Conseil scientifique lors de sa séance du 15 octobre 2013 y compris :

- La création de l'équipe universitaire émergente « Education, Ethique, Santé ».
- L'attribution à cette équipe du poste de maître de conférences n°156 en 70^e section avec le profil « Pédagogie de l'alternance, formation d'adulte ».

Fait à Tours, le 7 novembre 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT